

RES 10 - Projets, tentations et fantasmes hatrôlogiques : la gestion patrimoniale

Résumé

Cette séance est consacrée pour l'essentiel à une critique approfondie de l'audit patrimonial et d'approches néo-patrimoniales. Plusieurs raisons m'ont poussé à consacrer à ce sujet une séance particulièrement longue. D'une part l'audit patrimonial illustre ce que j'appelle ici la tentation « hatrôlogique »¹, c'est-à-dire le fait de raisonner comme si la constitution d'un sujet collectif unique de l'action et la réunion en une approche globale de tous les aspects problématiques d'une situation étaient la condition d'une résolution des problèmes socio-écologiques. On en retrouve des éléments par exemple dans l'hégémonie actuelle des approches de gestion intégrée ou des processus de planification partenariale. L'analyse des approches de la mouvance patrimoniale me semble d'autant plus utile dans le cadre de la réflexion sur la critique du cycle RES que leur rhétorique même les fait se dérober devant la mise en discussion critique – c'est pourquoi je me suis efforcé ici de poser publiquement une analyse critique détaillée qui démonte les différents ressorts de la dérive du discours patrimonial. D'autre part, la discussion d'approches patrimoniales peut aussi contribuer au travail de réflexion entrepris dans le cycle RES sur les origines et les fondements de l'ASGE dont on verra qu'elle est née notamment du refus de certaines des orientations inhérentes à la démarche patrimoniale.

La séance est organisée en quatre parties. La première expose la genèse de l'approche patrimoniale ; la seconde propose une critique approfondie de la thèse d'Hervé Brédif sur « *Le vivant, les hommes et le territoire - essai de biogéopolitique* » (2004). La troisième évoque l'extension récente des approches néo-patrimoniales et de certaines approches centrées sur l'apprentissage collectif qui en partagent des traits essentiels : elle montre que la critique de l'audit patrimonial proprement dit aide à mieux cerner les aspects problématiques de ces autres approches. Enfin, la quatrième partie récapitule de façon systématique les hypothèses qui débouchent sur l'approche patrimoniale et de ses cousines, et les oppose trait pour trait à celles qui peuvent fonder une analyse stratégique et d'un pluralisme critique.

La gestion patrimoniale est née du croisement entre plusieurs courants d'innovation :

- un courant économique et de recherche opérationnelle, avec les tentatives de « comptes du patrimoine » dans la comptabilité nationale ou les analyses « multi-critères »,
- un courant organisationnel et systémique, avec l'écologie des écosystèmes et surtout la découverte, à partir des approches systémiques des années 1970, de la complexité sociale des systèmes socio-écologiques,
- un courant socio-politique, introduisant les aspects d'appropriation et d'identité de la notion de patrimoine,
- un courant conservateur, plus ancien, qui investit dans la conservation du patrimoine naturel et culturel.

¹ Du grec *hatrôs* : réunis en masse, d'un seul coup. Par cet affreux néologisme je tente de stigmatiser ce qui me semble (on verra pourquoi dans la conférence) une dérive par rapport à un pluralisme démocratique.

La formulation initiale de la gestion patrimoniale (de 1976 à 1981) est le fait de Patrice Bertier, Jean de Montgolfier et Henry Ollagnon qui, dans le cadre de deux études pilotes (sur la nappe phréatique d'Alsace et sur les incendies des forêts méditerranéennes), en posent les hypothèses fondatrices. Leur examen montre qu'elles s'efforcent de proposer une alternative d'ensemble à une mode technocratique de résolution des problèmes environnementaux.

Cahier des charges de la GP	Portrait-robot de la technocratie
Pluralité des acteurs et des points de vue	Un décideur, un intérêt général
Titularité, appropriation, identité	Traitement collectivisé ou privatisé des problèmes
Conception relationnelle et évolutive de la gestion	Traitement figé, rigide, des problèmes
Privilégier la négociation comme principe de gestion	Action étatique, sans négociation
Raisonner à long terme, en intergénérationnel	Approches « curatives » : problème, solution
Sortir des approches sectorielles, « 3 ^{ème} voie »	Cloisonnement administratif sectoriel
Dépasser les approches technico-administratives	Approches techniques et juridico-administratives

Tableau 1 : Les options de la gestion patrimoniale : une réaction à la technocratie

De 1981 à 1987, la quête d'une gestion patrimoniale donne lieu à un travail collectif intense au sein d'un réseau plus large où, sous l'impulsion du Ministère de l'Agriculture – et plus particulièrement d'Henry Ollagnon – sont conduites des études expérimentales qui permettront de décliner des concepts nouveaux pour la mise en œuvre de la gestion patrimoniale. A partir de 1987, le groupe d'innovateurs impliqués dans cette mise au point se disperse et Henry Ollagnon entreprend de stabiliser un type particulier d'approche patrimoniale : « l'audit patrimonial ». C'est cette approche qui est enseignée, depuis le début des années 1990², sur la base d'une méthode d'étude et d'une doctrine normalisées.

Un bilan rapide des apports de la gestion patrimoniale montre que, très innovante au tournant des années 1980, elle s'est développée en parallèle de grandes évolutions des idées dans le champ de l'environnement, en France et au niveau international, pour correspondre aujourd'hui au discours dominant de notre domaine.

² à l'INA-PG (devenu AgroParisTech depuis janvier 2007)

Cahier des charges de la GP	Evolution contexte et idées
Pluralité des acteurs et des points de vue	« Génération Cavada », exercice ENSILO
Titularité, appropriation, identité	Ecole des <i>commons</i> , approches anthropologiques
Conception relationnelle et évolutive de la gestion	<i>Adaptive Environmental Assessment & Management</i>
Privilégier la négociation comme principe de gestion	Montée de la concertation
Raisonner à long terme, en intergénérationnel	Développement durable, Bruntland
Sortir des approches sectorielles, « 3 ^{ème} voie »	Développement durable, gestion intégrée
Dépasser les approches technico-administratives	... est devenu le discours de l'administration elle-même !

Tableau 2 : Les options de la gestion patrimonial rejoignent les grands courants d'idées des années 1980-90

On peut donc s'interroger sur le sens que revêt, dans le contexte actuel, la défense de l'audit patrimonial dans des termes très proches de ceux où il a été formulé en 1987 par Henry Ollagnon. Cet examen est mené dans la conférence par la critique approfondie de la thèse d'Hervé Brédif. Celle-ci présente en effet le quadruple avantage d'être totalement fidèle aux positions de l'audit patrimonial « normalisé », d'être récente (2004), de présenter sous une forme publique et systématiquement rédigée des éléments théoriques d'ordinaire dispersés et peu formalisés et de nous fournir des études de cas (alors que celles-ci sont en général confidentielles).

Les principaux points qui ressortent de cet examen sont les suivants.

D'abord, la démarche est toujours présentée comme étant au service de tous les acteurs. Or les études de cas montrent qu'un impensé sectoriel (voir séance RES 5) y joue à plein. Dans chaque cas présenté il s'agit d'aider le secteur agricole et forestier à se (re)mettre au centre de la gestion des territoires, des ressources et de l'environnement. L'analyse de la théorie montre que ses principales articulations en font une véritable machine à priver de sens la logique de revendication environnementale et à délégitimer fondamentalement l'acteur d'environnement. Cette « machine » fonctionne à partir de l'hypothèse centrale que constitue l'unité de problème et d'action que l'auditeur serait en mesure de percevoir (grâce à l'audit) alors que les acteurs du terrain n'y auraient pas accès. Tous les problèmes – notamment les problèmes environnementaux précis – sont alors qualifiés d'« apparents » et doivent laisser la place à un « problème des problèmes » : « la capacité des acteurs à trouver ce qui les relie ». Les études de cas de la thèse permettent de voir comment, dans les conditions concrètes de l'audit, cette manière de recadrer les problèmes permet d'aider un acteur sectoriel agricole à rechercher l'alliance avec les responsables politiques locaux pour se (re)mettre au centre de la gestion du territoire, pour proposer ensuite aux autres acteurs de la société des positions marginales dans cette gestion.

S'agissant de la position de l'analyste, celle-ci est exorbitante, puisque, de par les clauses déontologiques de l'audit patrimonial, il se dispense de rendre compte de façon précise de ses observations ou de la façon dont il construit ses conclusions ; il se passe également de la

lecture et de la discussion des travaux publiés par d'autres sur le problème qu'il étudie ; enfin, grâce aux clauses de confidentialité, il s'épargne la discussion éprouvante avec des collègues critiques. On retrouve dans la position de « l'auditeur » trois des « postures de soulagement » pointées dans la séance RES 0 : en se réclamant de l'accord à venir, en s'appuyant sur la légitimité du commanditaire, en contrant toute remarque sur les terrains par l'exigence d'une approche encore plus globale, l'auditeur patrimonial pense pouvoir se présenter comme libre, neutre, et au service de tous.

L'influence acquise à la fin des années 1990 de certaines de ces idées patrimoniales, ainsi que l'apparition d'approches explicitement néo-patrimoniales pose question. Mon hypothèse est ici que le succès d'un discours théorique qui permet à un acteur sectoriel, sous couvert d'une approche commune à tous les acteurs, de se mettre en fait au centre de la gestion du territoire est concomitant de la dynamique par laquelle, au tournant des années 2000 les grands secteurs productifs (agriculture, industrie, etc.), cessant de résister ouvertement aux pressions environnementales entreprennent (pour le meilleur et pour le pire) de reprendre la main sur le champ de l'environnement. On retrouve ici la nécessité d'une réflexion sur la conjoncture réelle dans laquelle se déroule aujourd'hui nos débats théoriques sur l'environnement.

Cette critique de l'approche patrimoniale et des traits qu'elle partage avec d'autres approches « hatrôlogiques » permet de revenir, à la fin de la conférence, à un inventaire systématique des hypothèses qui la séparent du pluralisme analytique et critique que le cycle RES veut cerner. On comprend mieux, dès lors, les hypothèses fondatrices de l'ASGE et ce qui les sépare d'approches qui entendent aujourd'hui dépasser la formulation des problèmes écologiques comme problèmes environnementaux pour revenir à un seul problème de développement – le développement durable – qui serait le problème de tous et ne pourrait faire l'objet de dissensus légitimes durables.

2 février 2007, exposé dans le cadre du module « Analyse stratégique de la gestion environnementale » de l'ENGREF-Montpellier (cursus « Forêt, Nature, Sociétés »), ouverte pour l'occasion à des chercheurs et doctorants du groupe RGTE. Durée: 3h10

Résumé rédigé le 13 août 2007